



RÈGLEMENT DU VOYAGE ITINÉRANT DE LA LIGUE
RHÔNE ALPES DE CYCLOTOURISME
« TOUTES A STRASBOURG » DU 29 MAI AU 05 JUIN 2016

TOUTES À VÉLO
STRASBOURG 2016

1. Dans le cadre de « Toutes à Vélo - Strasbourg 2016 » mis en place par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) : la Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme organise du dimanche 29 mai au samedi 4 juin 2016 un voyage itinérant (VI) reliant Bourgoin-Jallieu (38) à Strasbourg (67).
2. Le dimanche 5 juin est consacré au rassemblement de toutes les féminines de France et des pays limitrophes à Strasbourg, aux diverses animations prévues par la FFCT ; un pique-nique est prévu.
3. Le retour de Strasbourg via Bourgoin-Jallieu, Lyon (et autres villes à définir) se fera en car avec remorques à vélos en fin de journée du dimanche 5 juin, l'arrivée étant prévue dans la nuit de dimanche à lundi. Le reliquat des vélos, non mis sur les remorques ira dans les véhicules utilitaires.
4. Seules les féminines licenciées à la FFCT et en Rhône Alpes (dans un club ou en tant que membre individuel) au départ du VI seront acceptées. Chaque participante devra être obligatoirement en possession de sa licence FFCT 2016.
5. Pour des raisons de logistique et d'hébergement, seules les 200 premières féminines ayant correctement rempli et renvoyé leur bulletin d'inscription chez le président de la Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme (PECH Jean Jacques – 33 rue Santos Dumont – 69008 Lyon), accompagné du chèque d'arrhes seront retenues selon le quota suivant par département : Ain = 19 places, Ardèche = 21 places, Drôme = 16 places, Isère = 49 places, Loire = 17 places, Rhône = 25 places, Savoie = 26 places, Haute-Savoie = 27 places. Le cachet de la poste fera foi.
6. Tout bulletin incorrectement rempli ou non accompagné d'arrhes sera renvoyé et considéré comme nul.
7. Le quota par département a été établi d'après le nombre total de féminines licenciées à la FFCT dans la Ligue Rhône Alpes et le nombre total de féminines dans chaque département licenciées à la FFCT au 31 décembre 2014.
8. Les inscriptions débiteront le lundi 04 mai 2015 et seront closes le vendredi 05 juin 2015 au soir.
9. Dans le cas de dépassement du quota, pour un ou plusieurs départements, une liste d'attente par département sera établie, au fur et à mesure de l'arrivée des bulletins d'inscription chez le président de la Ligue, le cachet de la poste faisant foi pour l'établissement de l'ordre d'arrivée des bulletins.
10. Dans le cas où un ou plusieurs départements n'atteignent pas leur quota à la date limite d'envoi des inscriptions, les places restées libres seront redistribuées aux autres départements au prorata du nombre total de féminines dans la Ligue et du nombre de féminines dans chaque département.
11. Le montant total de l'inscription, soit 450 € comprend :
 - ✓ L'hébergement en demi-pension du dimanche au samedi
 - ✓ Les pique-niques de midi préparés chaque jour par l'organisation.
 - ✓ L'inscription fédérale pour le rassemblement et frais administratifs du dimanche 05 juin
 - ✓ Le pique-nique du dimanche 5 juin au jardin des 2 Rives
 - ✓ Le maillot « Toutes à Strasbourg » (éventuellement floqué avec le logo de la Ligue Rhône Alpes)
 - ✓ Le transport des bagages (2 ou 3 véhicules utilitaires) + 1 minibus faisant office de voiture-balai
 - ✓ La prise en charge des organisateurs (chauffeurs des véhicules, mécaniciens de terrain dans les groupes et responsables généraux de l'organisation).
 - ✓ Le retour en bus depuis Strasbourg

Le montant total de l'inscription ne comprend pas les frais personnels de chaque participante.

12. Les hébergements s'effectueront dans des hôtels, auberges de jeunesse ou centre sportif situés dans chaque ville étape.
13. La qualité de chaque établissement pouvant être différente, les organisateurs veilleront à ce que les participantes bénéficient à tour de rôle d'une qualité différente.
14. Les organisateurs s'occuperont de la répartition des chambres dans tous les hôtels ou lieux d'hébergement et ce à toutes les étapes selon les souhaits des participantes mentionnés dans le bulletin d'inscription.
15. Dans certains hébergements, le partage d'un lit double avec une collègue est obligatoire.
16. Les effets personnels des participantes doivent se limiter à un sac (ou valise) de voyage.
17. En cas de désistement d'une participante dans le délai de plus de deux mois à la date de départ le montant des arrhes (soit 200€) lui sera remboursé. Dans le cas contraire, et dans l'impossibilité pour l'organisateur de trouver une remplaçante sur la liste d'attente ou par la participante de trouver une autre personne, le montant des arrhes sera conservé sauf sur présentation de justificatif jugé recevable par le comité directeur de la Ligue Rhône Alpes.
18. Le solde du VI soit 250€ devra parvenir chez le président de la Ligue Rhône Alpes avant le 30 mars 2016.
19. Le parcours du VI est élaboré par l'organisation. Nul ne devra s'en détourner, sous aucun prétexte, au risque de devoir trouver son hébergement par ses propres moyens.
20. Les étapes sont de 90 à 130 kilomètres.
21. La Ligue Rhône Alpes a fait le nécessaire auprès de la FFCT afin que les participantes soient assurées en responsabilité civile.
22. Journée type :
 - Réveil, toilette, petit déjeuner : entre 7h et 8 heures 30 selon difficulté de l'étape.
 - Rangement: des affaires et de l'hébergement. Chargement des bagages.
 - Constitution des groupes de la journée. Départ différé des groupes (entre 3 et 5 minutes).
 - Les capitaines de groupe gèrent l'allure et les pauses en fonction de leur groupe (photos, prise d'en cas...). Chaque groupe comprendra 20 personnes maximum.
 - Entre 12 et 13 heures regroupement de tous les groupes et des véhicules pour le repas.
 - Après le repas et un temps de détente, départ différé vers l'hébergement.
 - Arrivée à l'hébergement prévue entre 17 et 18 heures.
 - Répartition des chambres par l'organisation et déchargement des bagages.
 - Détente, douche, entretien et réparation éventuelle des vélos. Repas vers 19 heures 30.
 - Réunion bilan du jour et préparatoire du lendemain avec les capitaines de route
23. Sur la route :
 - La sécurité, notre priorité, s'impose avec le strict respect du code de la route et des consignes données par l'organisation (port du casque obligatoire).
 - L'allure est régulée par la capitaine de route, une serre file fermera le groupe.
 - Les arrêts sont choisis en fonction des pôles d'intérêts. (Site, espace, BCN/BPF ...).
 - Les véhicules servant au transport des bagages et des repas ne suivront pas forcément l'itinéraire de l'étape, mais seront joignables à tout instant. Ils pourront exceptionnellement être utilisés pour un transport sanitaire temporaire.
 - Toute personne non inscrite au VI ne sera acceptée dans les groupes.
 - Un véhicule avec remorque fera office de voiture-balai
24. A l'étape :
 - Nous attacherons une attention particulière au comportement des participantes dans les hébergements. Nos hôtes devront conserver de nous et de notre fédération une image de sérieux et de respect.
 - Règles élémentaires : Laisser les hébergements propres. Respecter les horaires de repas...
25. Matériel conseillé :
 - Tenue vestimentaire (maillots, cuissards) conforme à la charte fédérale (sans publicité)
 - Vélo en bon état de marche, pneus neufs de préférence
 - L'éclairage du vélo peut être amovible mais le prévoir en cas de retard sur les routes
 - Prévoir 1 câble de frein, 1 câble de dérailleur, 1 pneu, 1 chambre à air, rustines et colle, patins de frein adaptés au vélo, petit outillage (démonte-pneus, pompe, rustines)
26. Tout manquement au présent règlement sera susceptible de voir la participante incriminée exclue du VI sans pouvoir bénéficier d'un quelconque remboursement
27. Renseignements complémentaires – Contacts : Sylvie Marin : 06 08 96 51 67 (sylvie.marincyclo@gmail.com), Jean Jacques PECH : 06 86 96 96 52 (jjpech.cyclo@wanadoo.fr)



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 06 juin 2015 à :

**PECH JEAN JACQUES
PRÉSIDENT LIGUE RHÔNE ALPES DE CYCLOTOURISME
33, RUE SANTOS DUMONT
69008 LYON
(Merci d'écrire lisiblement)**

Participante :

NOM :.....PRÉNOM.....

ADRESSE :

CODE POSTAL :.....VILLE :.....

TÉL :PORTABLE :.....

MAIL :

N° licence : Club :

N° fédéral du Club :.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM :.....

PRENOM :.....

MAIL :.....

TÉL : PORTABLE :

Personne avec qui je souhaite dormir dans un lit double :

Nom et prénom :

Personnes avec qui je souhaite partager ma chambre de 2 ou 3 lits :

- 1. Première personne : Nom et prénom**
- 2. Deuxième personne : Nom et prénom**

Taille du maillot :

S		M		L		XL		XXL		XXXL		XXXXL

Je verse 200 € d'arrhes à l'inscription, chèque à l'ordre de La Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme

Je verse le solde soit 250 € avant le 30 mars 2016.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus du Voyage Itinérant « TOUTES A STRASBOURG 2016 » et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature :